

Collectif des  
**maires**  
**anti-pesticides**



**COMMUNIQUE DE PRESSE**  
**18 novembre 2020**

**Le Collectif des Maires anti-pesticides...  
ouvre une « porte étroite » du Conseil constitutionnel !**

Le Conseil constitutionnel assure le contrôle de la constitutionnalité des lois. C'est pour cela que le Collectif des Maires anti-pesticides a souhaité déposer un recours le 17 novembre 2020 sur la saisine 2020-809 DC relative aux conditions de mise sur le marché de certains produits phytopharmaceutiques en cas de danger sanitaire pour les betteraves sucrières.

En effet, le Collectif des Maires anti-pesticides est constitué des maires et des élus locaux engagés dans la protection de la santé de leur population respective. C'est dans ce cadre qu'ils ont signés des arrêtés afin d'interdire, de limiter ou de délimiter les espaces d'épandage des pesticides et du glyphosate.

Le 17 novembre 2020, en envoyant ce recours au Conseil constitutionnel, le Collectif agit à l'encontre d'une disposition législative qui accroît l'utilisation de pesticides particulièrement toxiques que sont les néonicotinoïdes. Toxicité reconnue par l'Etat puisqu'interdits depuis 2 ans (Loi 2016-1087 – 8 août – Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages).

Les éléments principaux de ce recours sont :

- La convergence d'avis sur la toxicité de ces produits,
- L'insuffisance et les inexactitudes de l'étude d'impact,
- Le principe de non-régression du droit de l'environnement,
- La justification de la notion de dérogation en matière de santé publique et d'environnement,
- Et pour finir, l'absence d'encadrement permettant une protection minimale

Une nouvelle étape est franchie dans la négation des risques environnementaux, d'impacts sur la biodiversité et la santé publique, le Collectif des Maires ne peut fermer les yeux.

Nous vous demandons de relayer ce message, d'inciter les Maires qui n'ont pas encore signé d'arrêtés de nous rejoindre afin que nous soyons, chaque jour, de plus en plus nombreux à protéger les citoyens.

**Daniel Cueff,**

Président du Collectif des Maires anti-pesticides

06 82 39 89 11

Contact presse : **Florence Presson**

-

Tél. : 06 15 94 63 04

Renseignements :

Des modèles d'arrêtés sont proposés sur [www.maireantipesticide.fr](http://www.maireantipesticide.fr) /

[contact@maireantipesticide.fr](mailto:contact@maireantipesticide.fr)